



<sup>1</sup> ICC/IFD = impôt communal, cantonal et impôt fédéral direct

<sup>2</sup> Relevé de compte (BVR+) = permet aux contribuables de s'acquitter de l'éventuelle différence à régler entre l'impôt estimé selon la déclaration d'impôt et les acomptes effectivement payés.